



Notre projet associatif

Juin 2015

SOMMAIRE

I. Pourquoi actualiser notre projet associatif?

II. Nos missions

III. Nos valeurs essentielles

IV. Nos principes de fonctionnement

V. La mise en œuvre de notre projet

VI. Annexes

I. Pourquoi actualiser notre projet associatif?

Ce projet est le fruit de la réflexion et du travail de tous les acteurs de la vie de l'association à savoir : le conseil d'administration, les professionnels, les usagers et résidents des services, les familles et aidants.

Ce projet vise à affirmer les valeurs essentielles du Temps du Regard depuis l'origine et à tracer des sillons pour les prochaines années.

Le Temps du Regard a conduit depuis son origine des réalisations expérimentales. Sur la base de ces réalisations, il a formalisé son projet au début des années 2000, passant ainsi d'une culture de l'oral à celle de l'écrit et répondant aux exigences de la loi du 2 Janvier 2002 relative à l'action sociale et médico-sociale.

Aujourd'hui, il convient à nouveau de prendre acte des évolutions sociétales, du nouvel environnement juridique et financier et de la nécessité de l'évaluation continue de nos pratiques.

II. Nos missions

Nous nous donnons comme missions de :

- 1) **Accueillir des personnes en situation de handicap**, dépendantes ou ayant des maladies génératrices de handicaps qui, en principe :
 - ne relèvent pas du travail (en milieu ordinaire ou en milieu protégé)
 - sont du ressort géographique de proximité.
 - et les accompagner dans leur quotidien, contribuant ainsi à leur donner les moyens d'avoir une vie sociale et culturelle, droit élémentaire pour chaque être humain.
 - 2) **Créer et gérer des réponses** (structures et services...) qui satisfassent au mieux leurs besoins, à savoir aujourd'hui :
 - des *accueils de jour* leur permettant d'avoir l'alternative d'un « Ailleurs », d'un espace de vie, de socialisation, de développement personnel et d'insertion sociale et culturelle.
 - des **domiciles collectifs** permettant à des personnes adultes en situation de handicap, ne pouvant vivre seules et souhaitant s'installer chez elles, de pouvoir avoir un « Chez Soi » adapté à leurs besoins.
 - Ces structures sont intégrées dans un collectif d'habitat ou au cœur de la cité, bénéficiant de services de proximité, transport, ...
 - 3) **Porter une attention constante** aux besoins et désirs des personnes en situation de handicap au regard de l'évolution de la société et de les accueillir par tout autre moyen novateur et adapté à leur besoins.
-

III. Nos valeurs essentielles

Des valeurs essentielles ont été retenues, lors d'une consultation organisée de juin à octobre 2014 auprès des usagers et résidents, des familles et des aidants, des administrateurs et des personnels. Elles constituent le fondement commun auquel se réfère l'ensemble des actions portées par l'association.

Ces 12 valeurs sont les suivantes :

- | | |
|----------------|-----------------|
| ☞ Compétence | ☞ Joie de vivre |
| ☞ Confiance | ☞ Liberté |
| ☞ Dignité | ☞ Partage |
| ☞ Enthousiasme | ☞ Respect |
| ☞ Générosité | ☞ Solidarité |
| ☞ Humanisme | ☞ Tolérance |

Nb :

- 1) 11 valeurs ont été retenues parce qu'elles ont été citées par les 5 collègues qui ont été appelés à s'exprimer.
 - 2) la valeur « confiance » a en outre été retenue en raison de l'importance qu'elle a revêtu pour les personnes en situation de handicap lorsqu'elles se sont exprimées dans le cadre de 2 rencontres organisées à cet effet.
 - 3) le tableau de l'annexe 4 fait état des occurrences des valeurs retenues par les participants lors de la consultation.
 - 4) l'annexe 5 retrace les dires et la méthodologie employée pour recueillir auprès des personnes en situation de handicap elles-mêmes, par une méthode adaptée, les valeurs à leurs yeux les plus importantes.
-

IV. Nos principes de fonctionnement

1) Accueillir les personnes en situation de handicap dans leur globalité avec respect et chaleur.

L'accueil est la première valeur sur laquelle s'est créée l'Association.

Dans un lieu sécurisant, d'écoute et de disponibilité, il doit :

- permettre à chaque personne, considérée comme un sujet singulier, d'être présente dans un espace qui s'offre à elle sans attente,
- favoriser la convivialité, le lien social,
- proposer diverses activités contribuant au développement personnel,
- accompagner chaque hôte dans son parcours et l'aider à trouver sa place dans l'espace social.

2) Accueillir des personnes en situation de handicap au profil différent : une option délibérée et un équilibre à maîtriser.

Les personnes accueillies présentent un ou des handicaps ou une maladie invalidante qui nécessitent un accompagnement de la vie quotidienne.

La diversité provient de :

- l'âge des personnes accueillies (à partir de 18 ans),
 - la nature des troubles qui les affectent,
 - l'origine des handicaps (acquis ou de naissance).
-

Ce choix de la diversité et de l'hétérogénéité repose sur la dynamique qu'elle crée. Elle permet :

- la rencontre avec la différence et la relativisation de ses propres difficultés,
- l'entraide entre des personnes affectées de handicaps différents,
- la construction identitaire en évitant l'effet miroir qu'entraînent le regard sur un supposé semblable et l'identification à lui.

Mais si l'hétérogénéité est retenue comme principe de fonctionnement, elle exige cependant que l'on prête attention aux conditions nécessaires à créer une certaine harmonie :

- le respect d'un équilibre entre les personnes présentant des handicaps moteurs, des maladies invalidantes ou une déficience intellectuelle et/ou psychique.
 - l'accueil de personnes capables au terme d'une période d'essai, de :
 - vivre en groupe et en milieu ouvert,
 - éprouver un minimum de plaisir à fréquenter le service,
 - s'intégrer dans des ateliers ou capables de gérer un minimum de temps libre,
 - ne nécessitant pas :
 - de soins médicaux réguliers trop lourds,
 - une prise en charge individuelle constante,
 - ne présentant pas de troubles du comportement tels qu'ils nuiraient au fonctionnement du groupe.
-

3) Créer des espaces facilitant à la fois :

- a. la relation, l'échange entre les personnes,
 - b. l'émergence de l'autonomie.
- a. **La participation à la vie d'un groupe** qui devient familier donne à chacun de ses membres, le sentiment fort et fondé d'une appartenance : sa présence est en effet constitutive de l'existence du groupe. Celui-ci devient un milieu qui lui permet conjointement de :
- accéder au statut de « *personne* » existant dans et pour un corps social,
 - être reconnue comme personne à part entière et de s'éprouver comme sujet singulier.

Une telle perspective implique :

- la prise en compte de la personne dans toutes ses dimensions,
 - un souci permanent de favoriser le développement et la valorisation de la personne.
- b. **Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap**, c'est avant tout leur faire confiance et leur permettre ainsi d'avoir confiance en elles. Ceci suppose de la part des professionnels une attention à la singularité des personnes accueillies permettant d'apprécier leurs dons, leurs goûts et aptitudes, de déterminer leurs capacités et de répondre de ce qui aura été observé.

Accompagner une personne en situation de handicap vers plus d'autonomie, c'est lui accorder la "confiance" que justifie l'évaluation de ses capacités.

Pour leur bien-être et leur développement, les personnes en situation de handicap ont besoin que les professionnels témoignent de leur confiance et leur accordent de prendre des risques évalués et mesurés. En effet, une tendance à l'excès de protection peut représenter une protection des professionnels plus que des usagers dont ils ont la charge avec, dans ce cas, le risque d'inhiber leurs capacités.

Le "risque zéro" n'existe pas et le viser ne peut qu'être un frein pour le sujet lui-même.

4) Créer des lieux où l'espace de vie donne à l'esthétique toute sa place

La démarche présidant à la construction de l'espace de vie donne à l'esthétique sa place. Celle-ci n'entend pas faire du beau, mais donner la sensation d'en vivre. L'aménagement et la décoration font l'objet d'une attention toute particulière en tant qu'espaces « vivants et habités ».

« L'habitat est au corps une seconde enveloppe. » (Auteur inconnu)

L'harmonie qui s'en dégage, la chaleur des couleurs, l'esprit dans lequel il est pensé renvoient, comme en un miroir, une image positive de soi dont la validité est indéniable quelles que soient par ailleurs les invalidités corporelles ou mentales.

Le choix fait de mobilier non collectif repose sur le désir de ne pas neutraliser la personne en l'identifiant au groupe auquel le service s'adresse. Il en est de même des objets, qu'ils soient utilitaires ou décoratifs.

5) Donner dans les lieux de vie sa place à l'activité artistique et culturelle

La fréquentation de lieux d'art et de culture tels que le théâtre, les salles de concerts, les musées et galeries permet l'ouverture culturelle, la mise en relation avec ses émotions, sa sensibilité et celle des autres, qu'il s'agisse de peintres, d'acteurs ou de musiciens ou encore du public.

Par un accompagnement adapté, il s'agit de permettre à chacun de découvrir ou de se réapproprier les espaces de culture offerts à tout citoyen.

Donner au sein des services une place aux activités d'expression créative, c'est permettre à ceux qui les pratiquent un travail sur le geste, le mouvement, la voix, le corps ; c'est favoriser le développement des perceptions sensibles, intellectuelles et émotionnelles ; mais c'est aussi faciliter l'ouverture sur la vie intérieure et la rencontre avec la force de vie, cette essence même, qui nous habite tous.

On peut dire que les activités d'expression créatives répondent aux besoins de la personne dans toutes ses dimensions : corporelle, sensitive, intellectuelle et spirituelle.

6) Favoriser l'insertion dans le quartier, la cité, le milieu ordinaire de vie, et ainsi contribuer à changer le regard de la société sur le handicap

Les lieux de vie sont pensés aussi proches que possible de "la vie ordinaire". Au centre du bourg ou au cœur d'un quartier, dans l'environnement d'un petit collectif tout à fait traditionnel, au rez-de-chaussée d'un immeuble, proches des équipements collectifs, des commerces. Ils inscrivent les résidents et usagers au cœur de cette vie même, leur offrant la simplicité de contacts avec le voisinage, la possibilité de se déplacer à leur rythme dans le milieu urbain.

L'insertion sociale en ce qui concerne la relation avec l'extérieur, c'est-à-dire la vie de la cité, l'ouverture à d'autres lieux culturels, de loisirs, d'art ou de sport renvoie le message que ces lieux sont à la disposition de tout un chacun, ce qu'une expérience ou un sentiment d'incapacité fait rapidement oublier.

La participation active dans le quartier, la cité, mais aussi l'ouverture des lieux de vie à des relations de voisinage aident à démystifier le handicap.

La promotion d'actions d'animation dans la cité confirme la capacité que les personnes handicapées sont des acteurs dans la société, et par là, citoyens à part entière.

7) Créer des équipes pluridisciplinaires de professionnels, aux compétences diversifiées, et soucieux de l'évaluation de leurs pratiques

Pour chacun des professionnels, l'objectif premier concerne l'instauration de la relation avec les personnes accueillies, relation toujours singulière, à créer, à entretenir et à réinventer sans cesse.

La diversité de l'équipe est un moyen de multiplier les compétences et de partager le travail. Elle va de pair avec la variété des activités et le souci permanent de reconnaître la personne accueillie dans sa globalité et de répondre à tous ses besoins.

Il importe donc que les différentes activités, qu'elles soient de l'ordre de l'accompagnement à la vie quotidienne ou qu'elles relèvent du développement de la personne dans tous ses aspects, soient assurées par des professionnels dont les compétences dans chacune des disciplines ont été reconnues.

Ces professionnels - dont l'association s'attachera en outre à promouvoir le bien-être - sont ainsi mieux en mesure de détecter et accompagner l'éclosion de capacités, et de talents ou l'émergence de difficultés.

8) Veiller à ce que le développement de l'association reste compatible avec la spontanéité et préserve la qualité des relations humaines

Il convient de créer et gérer des structures dont les effectifs d'usagers et de personnels permettent de préserver la qualité d'accueil des personnes en situation de handicap, l'individualisation des relations humaines, la spontanéité, l'initiative de tous, usagers et personnels.

9) Penser le projet dans le cadre de partenariats et de coopérations avec les familles et aidants, les municipalités et les associations, la société civile, pour favoriser l'ouverture

10) Etre toujours en état de veille, ce qui implique :

- Etre à l'écoute des personnes en situation de handicap et repérer leurs besoins,
 - Etre attentif aux évolutions sociétales,
 - Prendre en compte les évolutions technologiques,
 - Innover et expérimenter pour que notre réponse soit la plus adaptée,
 - Evaluer, s'assurer du bien fondé et de la pertinence de la réponse apportée :
 - ◆ pour la faire progresser dans la qualité,
 - ◆ pour rendre compte et interpeller les responsables des politiques publiques, nos mandataires, et nos partenaires dans l'action.
-

V. La mise en œuvre de notre projet

Projet quinquennal

2015 - 2020

(issu des travaux de la soirée solidarité du 4 mars 2015)

Utiliser le beau et le bon comme moyen privilégié d'un accompagnement bienveillant et de promotion des personnes (estime de soi et reconnaissance)

➤ Conditions d'accueil

- ✓ Disposer (ou obtenir) des locaux propres, agréables, harmonieux
- ✓ Accueillir les usagers avec attention, éthique, soin
- ✓ Porter attention à l'alimentation et aux repas préparés

➤ Activités :

- ✓ Favoriser les projets qui permettent à chacun d'exprimer sa part de créativité

➤ Groupe d'appui transversal

- ✓ Elaborer nos références à l'esthétique
- ✓ Accompagner les équipes aux questions artistiques, esthétiques et de productions

➤ Développer des espaces d'expositions

- ✓ (Privilégier le chemin plutôt que le résultat)

Viser l'insertion sociale et la valorisation du handicap

- Inscrire le Temps du Regard et les usagers dans la vie de la commune
 - ✓ Adhésion à des associations locales, participation des activités organisées par d'autres acteurs locaux
- Promouvoir la citoyenneté des personnes accompagnées
- Participer à l'économie locale en privilégiant les commerces de proximité dans une démarche de développement durable (souci écologique...)
- Développer une communication valorisante du handicap (site internet, images, publication, évènements et rencontres thématiques, expositions)
- Être porteur dans les activités et les manières d'être d'une image valorisante dans le respect de la différence et des choix des usagers

Disposer d'équipes pluridisciplinaires

- Recrutement : veille à la complémentarité (compétences, diversité profil) et la qualification
- Contribution à la formation professionnelle : accueil de stagiaires, intervention dans les centres d'informations
- Professionnalisation
 - ✓ Formation continue
 - ✓ Mutualisation et transmission transversale des compétences
- Bien-être / ressourcement
 - ✓ Mobilité interne et externe
 - ✓ Formation
 - ✓ Espaces rencontres entre les professionnels, communications et formations interservices
 - ✓ Echanges avec d'autres professionnels via les réseaux (GRAAL, M.A.I.S.), permutation de poste
- Repositionnement des bénévoles dans le fonctionnement des services et développement d'une politique d'accompagnement

Développer le partenariat

- Etre en réseau avec les acteurs :
 - ✓ Etoile de Siloë, CHGR, GRAAL, Collectif handicap 35...
- S'impliquer avec les associations locales :
 - ✓ MJC, médiathèques, centres artistiques, sportifs, culturels
- Etre en partenariat avec le secteur économique :
 - ✓ Mécénat et sponsoring, manifestations, expositions...
- Elaborer des projets de collaboration à court ou long terme avec les partenaires
 - ✓ Convention équitation
 - ✓ Association de jardiniers
 - ✓ AMAP
 - ✓ Groupement d'achats
 - ✓ Associations sportives (stade rennais)
- Associer et recourir à des bénévoles et personnes privées
 - ✓ (don de temps, sollicitation d'experts, mise à dispositions d'espaces)
- Développer les échanges entre les structures
- Promouvoir le parrainage d'usagers ou résidants par des structures, familles ou accompagnants

Etre en état de veille

- Inscription dans un réseau juridique, législatif, institutionnel (Synéas, Uriopps...)
- Etre attentif et faire connaître les évolutions sociétales et réglementaires
- Organiser des temps de rencontres et d'échanges avec différents types d'acteurs, précurseurs d'actions innovantes
- Avoir une vigilance sur les expérimentations et proposer des actions innovantes
- Développer des espaces ressources pour les professionnels et les usagers (dispositifs de droits communs, dispositifs spécialisés)

☞ **Chaque année, le projet annuel des services, proposera des actions concrètes contribuant à mettre en œuvre certains items développés dans le projet quinquennal de l'association.**

☞ **Il sera rendu compte, chaque année, à l'Assemblée Générale de la mise en œuvre du projet.**

VI. Annexes

Annexe 1 : Historique du **Temps Du Regard**.

Annexe 2 : Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés des personnes accueillies.

Annexe 3 : Membres et groupes de travail de 2014 ayant conduit à la relecture et à l'actualisation du projet associatif.

Annexe 4 : Occurrence des valeurs citées par les personnes qui se sont prononcées.

Annexe 5 : Méthodologie de recueil de la parole des usagers et résidents sur les valeurs essentielles qui doivent présider au projet du **Temps Du Regard**.

Annexe 6 : Procédure d'adoption de notre projet Associatif.

Annexe 7 : Contribution de M. Desrues, psychologue.

HISTORIQUE du Temps du Regard

L'association "**Le Temps du Regard**" a été créée en 1986 par le personnel du Centre d'Accueil à la Journée (C.A.J.) du Gros Chêne à Rennes.

Ce C.A.J. avait été ouvert le 2 janvier 1982 pour accueillir pendant la journée des personnes présentant des handicaps ou affectées de maladies invalidantes. Il a constitué l'une des premières structures expérimentales de ce type en France.

Bien qu'ayant fait émerger de nombreux besoins spécifiques aux personnes en situation de handicap, le centre d'accueil à la journée du Gros Chêne a été fermé en août 1986, faute de financements stables.

Ce concept novateur avait précédé la prise de conscience des instances politiques et des responsables d'administration sur les besoins des personnes en situation de handicap, notamment en matière d'accueil et d'activités pendant la journée.

A sa fermeture, son personnel a proposé aux usagers et à leurs familles de les rejoindre au sein de l'association "**Le Temps du Regard**" qui se donnait comme objectif premier de trouver des financements stables et permettre ainsi l'ouverture et le fonctionnement durable d'un nouveau service d'accueil à la journée.

C'est ainsi que "**Le Temps du Regard**" a été à l'origine de l'accueil de jour dans le département d'Ille-et-Vilaine.

I. 1988 : Création du service d'accueil de jour "Le Temps d'Agir"

Le 2 mai 1988, "**Le Temps du Regard**" a ouvert un premier service d'accueil à la journée, **Le Temps d'Agir**, dans les locaux du Foyer Guillaume d'Achon de l'« Association des Paralysés de France ».

Cette structure permet d'offrir un lieu de vie, d'échanges, de rencontres et de développement personnel à des personnes affectées de handicaps.

Pour ce faire, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a conclu avec "**Le Temps du Regard**" un contrat d'habilitation qui l'assure d'une dotation globale annuelle couvrant environ les deux-tiers du budget du service, le reste provenant de la participation financière des usagers.

II. 1996 : Création du domicile collectif "La Cour aux Bretons"

Ce projet a été élaboré à partir de nécessités ressenties et exprimées par les usagers du Temps d'Agir et leurs familles. Il s'agit d'un concept de domicile collectif, concept répondant bien au souci de l'Association de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir un « chez soi ».

Les résidents fréquentent dans la journée les services d'accueil de jour du **"Temps d'Agir"** et des **"Acanthes"** à Pacé.

En soirée et en week-end, ils bénéficient des services d'un personnel d'accompagnement qui les aide dans les gestes de la vie quotidienne, dans l'organisation de leur vie sociale et l'animation de leurs loisirs.

III. 1998 : Création du service d'accueil de jour "Les Acanthes"

C'est à la demande du Syndicat de Communes (le SIASNORD) et avec le soutien de la Mairie de Pacé que l'Association **"Le Temps du Regard"** a ouvert à Pacé ce nouveau service d'accueil de jour, sur les mêmes principes de fonctionnement et de gestion que **"Le Temps d'Agir"**.

IV. 2004 : Création d'un second domicile collectif "Les Huniers"

Il contribue à satisfaire en partie aux demandes en attente pour **"La Cour aux Bretons"**.

Il est implanté à Montgermont, commune de l'agglomération rennaise située entre Rennes et Pacé.

Les résidents fréquentent le service d'accueil de jour **"Le Temps d'Agir"** à Rennes et **"Les Acanthes"** à Pacé ou d'autres associations.

A ce domicile collectif est associée une place d'hébergement temporaire pour répondre notamment aux besoins repérés au sein de l'Association.

V. 2009 : Création de 4 appartements "Les Haubans"

Les appartements sont situés à Montgermont près des domiciles collectifs des Huniers. Les locataires aménagent leur studio à leur convenance, bénéficient d'un accompagnement individuel pour les actes de la vie quotidienne, leur projet de vie et leurs loisirs.

Extrait : CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS

DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Article 1^{er} : Principe de non-discrimination.

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté.

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3 : Droit à l'information.

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne.

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;

2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en oeuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5 : Droit à la renonciation.

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux.

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7 : Droit à la protection.

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8 : Droit à l'autonomie.

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 : Principe de prévention et de soutien.

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie.

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article 11 : Droit à la pratique religieuse.

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité.

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

Membres et groupes de travail ayant conduit à la relecture et à l'actualisation du projet associatif (juin 2014 à février 2015)

Conseil d'Administration : Décision du 11/06/2014

Liste des membres « Projet / Perspectives »

Responsable : Jean-Vincent Trelu

Membres Administrateurs :

Jean-Vincent TRELU
Marie-Annick LOISEL
Marie-Madeleine GAREL
Georges KHAIRALLAH
Margareth LONGUEVRE

Membres non-administrateurs associés :

Isabelle MORIN-DIEGO
Pascal BRUNEAU
Didier LUCAS
Anne-Cécile CHALOPIN
Marc DESRUES
Pascaline DUPUY
Sylvie LE CARPENTIER
Virginie LE DERF

Groupes :

- 1-Cadre intervention et principe fonctionnement : I. Morin-Diego
 - 2-Questionnaire satisfaction - Evaluation : D. Lucas
 - 3-Besoin des personnes : P. Bruneau
 - 4-Liste d'attente : A-C. Chalopin
-

**Occurrence des valeurs citées par
les personnes qui se sont prononcées
lors de la consultation
(juin à octobre 2014)**

Légende :

Administrateurs & personnels : liste de 284 valeurs proposées

Familles : liste de 33 valeurs

(**) Valeurs prononcées au moins une fois

Valeurs citées dans tous les groupes

Valeurs citées dans 3 groupes sur 4

Valeurs citées dans 2 groupes sur 4

Valeurs ayant une remontée significative

Rang	Valeurs	Administrateurs (13 membres)	Personnels (30 personnes)	Familles (49)	Autres (8)	Totaux
		31 (**)	81 (**)	32 (**)	38 (**)	182
1	Respect	8	14	23	4	49
2	Compétence	3	6	19	2	30
3	Solidarité	4	6	15	2	27
4	Convivialité		9	15	2	26
5	Tolérance	4	4	15	2	25
6	Dignité	6	3	12	1	22
7	Humanisme	2	4	8	3	17
8	Entraide		2	13	2	17
9	Assistance			16	1	17
10	Joie de vivre	1	1	12	1	15
11	Partage	1	2	10	1	14
12	Sécurité		2	10	2	14
12	Responsabilité		2	10	2	14
13	Enthousiasme	3	1	7	1	12
14	Générosité	1	1	7	2	11
15	Ouverture d'esprit	3	7			10
16	Liberté	2	2	4	1	9
17	Persévérance		1	5	2	8
17	Participation		1	6	1	8
18	Souplesse		3	4		7
18	Sincérité		2	5		7
19	Honnêteté		2	3	1	6
19	Fraternité	1		4	1	6
20	Fiabilité			5	1	6
21	Egalité		2	1	2	5
22	Dynamisme	3	2			5
22	Justice			4	1	5
23	collaboration		5			5
24	Serviabilité		1	3		4
25	Bien être		4			4
25	Capacité d'initiative		4			4
25	Patience		4			4
26	Empathie	1	2			3
26	Audace		2	1		3
26	Coopération		1	2		3
27	Confiance	3				3
27	Equilibre		3			3
27	Organisation		3			3
27	Originalité		3			3
28	Créativité	1	1			2
28	Plaisir	1	1			2
28	Service	1	1			2
28	Harmonie	1	1			2
28	Volonté		1	1		2
29	Culture		2			2
29	Diplomatie		2			2
29	Discernement		2			2

Rang	Valeurs	Administrateurs (13 membres)	Personnels (30 personnes)	Familles (49)	Autres (8)	Totaux
		31 (**)	81 (**)	32 (**)	38 (**)	182
29	Echange		2			2
29	Flexibilité		2			2
29	Performance			2		2
29	Courage			2		2
29	Statut social		2			2
30	Art	1				1
30	Autonomie	1				1
30	Compassion	1				1
30	Conviction	1				1
30	Acceptation de soi et des autres		1			1
30	Accompagnement		1			1
30	Altruisme		1			1
30	Assiduité		1			1
30	Beauté		1			1
30	Collectivité		1			1
30	Connaissance		1			1
30	Conscience		1			1
30	Contribution		1			1
30	Curiosité		1			1
30	Dévouement		1			1
30	Discretion	1				1
30	Diversité		1			1
30	Ecoute		1			1
30	Equité		1			1
30	Espérance	1				1
30	Esprit d'équipe		1			1
30	Esthétique	1				1
30	Estime de soi		1			1
30	Evolution		1			1
30	Expérience		1			1
30	Force		1			1
30	Humanité		1			1
30	Humour		1			1
30	Indépendance	1				1
30	Indulgence		1			1
30	Ingéniosité	1				1
30	Innovation		1			1
30	Laïcité	1				1
30	Lucidité		1			1
30	Loyauté		1	1		2
30	Modestie		1			1
30	Morale	1				1
30	Non-violence		1			1
30	Polyvalence		1			1
30	Richesse		1			1
30	Sang-froid		1			1
30	Savoir		1			1
30	Simplicité		1			1
30	Sociabilité		1			1
30	Soutien		1			1
30	Sport		1			1
30	Tempérance		1			1
30	Veillesse		1			1
		61	165	245	38	509

Méthodologie de recueil de la parole des usagers et résidents sur les valeurs essentielles qui doivent présider au projet du Temps du Regard

Compte rendu réunion d'usagers LES ACANTHES Jeudi 27 novembre 2014

1. Présentation

Le Temps du Regard est en train de réécrire son projet d'association. Une commission a été organisée pour cela. Comme cela avait été fait en 2006, elle souhaite consulter les différentes personnes concernées notamment sur **les valeurs qui leur paraissent les plus importantes.**

C'est pourquoi :

- ☞ un questionnaire a été envoyé aux familles des usagers et résidents,
- ☞ des rencontres ont été organisées avec les professionnel(le)s de la Cour Aux Bretons, des Huniers, des Haubans, du Temps d'Agir et des Acanthes pour recueillir leur avis.

En octobre, lors d'une réunion d'usagers sur le Temps d'Agir, un temps d'échanges a été organisé avec les usagers. C'est au tour des Acanthes aujourd'hui d'avoir un temps d'échange avec 2 membres du Conseil d'Administration de l'association du Temps du Regard autour des valeurs importantes.

C'est quoi une valeur pour vous ?

« faire un truc »

« s'occuper »

« acquérir de nouveaux apprentissages »

« quelque chose d'important à dire »

Une lecture de la définition du dictionnaire Larousse a été proposée au vu de la difficulté à saisir pour les personnes présentes le sens du mot valeur :

« Ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre : Nous avons des systèmes de valeurs différents ». Larousse.fr.

Les valeurs sont les principes fondamentaux qui guident la vie de l'association et les comportements de chacun des hommes et des femmes qui la composent.

= Ce qui est important, ce qui est propre à un lieu, ce qui nous guide dans le quotidien, les relations avec les autres,

2. Restitution des échanges en petit groupes :

Qu'est ce qui est important pour vous au Temps du Regard ?

- « s'occuper, travailler »
 - « **choisir** ce qu'on veut », « pouvoir choisir c'est une forme de liberté mais aussi de sécurité », « être dans un lieu où l'on peut choisir »
 - « être dans un lieu calme, tranquille, sans violence ni agressivité »
 - « vivre dans un espace pas trop grand, dans un lieu en sécurité »
 - « vivre dans un lieu où on peut être silencieux, dire non, être en désaccord, manifester des oppositions »
 - « respect de la tranquillité »
 - « vivre **en harmonie**, avoir un beau studio où on a la possibilité d'être seul, tranquille, en plus de partager des temps avec les autres et de pouvoir recevoir »
 - « la **convivialité**, l'harmonie du lieu, avoir une belle cuisine, de belles chaises, de belles fenêtres, un beau sol »
 - « se sentir chez moi »
 - « être à l'aise »
 - « être **respecté** des professionnels et les respecter en retour »
-

- « importance que les professionnels soient souples et pas agressifs, qu'ils nous prennent tel qu'on est et qu'on les prenne tels qu'ils sont »
 - « accepter la **différence**, les différences, être accepté dans sa différence »
 - « **tolérance** entre les usagers, mais aussi vis-à-vis des professionnels, des professionnels à l'égard des usagers »
 - les qualités des professionnels : « accueillant, souriants, agréables, disponibles, ils sont des repères importants »
 - « ce qui est important c'est les personnes à l'intérieur, c'est pas les murs »
 - « que tout le monde s'entende bien avec les autres »
 - « qu'on puisse être conseillé »
 - « être **soutenu** pas forcément tout le temps, mais quand on en a besoin »
 - « bien manger, avec les bons repas auxquels on a participé »
 - « faire du théâtre, pouvoir s'exprimer, être écouter, apprendre de nouvelles choses, être sur les planches, se montrer aux autres et être reconnu »
 - « lieu qui nous permet d'accueillir des personnes de l'extérieur et notamment des stagiaires »
 - « pouvoir **accueillir** des personnes ici »
 - « pouvoir aller soi-même vers l'extérieur »
 - les Acanthes, c'est un lieu avec une certaine liberté, où il y a la possibilité de sortir comme de faire des activités sur l'extérieur, écouter des concerts, faire du théâtre, monter sur scène, faire de la peinture, du dessin, des activités de création
 - « les temps de fêtes comme le repas de Noël, c'est précieux »
 - le fait d'être invité par différents lieux (musée des Beaux Arts, FRAC, galeries)
 - pouvoir accéder à la bibliothèque, « sortir à l'extérieur, marcher parmi d'autres personnes qui choisissent des livres »
 - « les occupations, jardin, bricolage, être avec les autres », « se sentir utile »
 - « faire de la musique »
 - « être dans un lieu pas fermé, libre, dans un lieu qui nous appartient où les familles et les gens de l'extérieur ont à demander un rendez vous pour venir et non à l'improviste, c'est un lieu privé »
-

- **acquérir certaines responsabilités** (« aller faire les courses seul, choisir les menus, connaître les commerçants »)
- « être capable d'être plus autonome » (dans l'entretien de son appartement, dans la gestion de son budget, dans ses transports)
- « l'association permet de se sentir adulte, responsable », « de faire les choses sans la famille ou les autres »
- « aller dans plusieurs endroits et faire des choses de façon autonome, cela permet de progresser, de connaître d'autres personnes et d'aller plus loin »
- « on apprend beaucoup de choses »
- « apprendre avec les autres »
- « importance des nouveaux apprentissages, et qu'il y ait régulièrement de nouvelles découvertes »
- « l'équipe est là pour nous aider à nous stimuler, à évoluer dans les activités, par rapport aux horaires »
- « reconnaître la valeur qu'on a en participant, en s'aidant mutuellement »
- « on a beaucoup de plaisir »
- Retour qui a été fait de l'importance pour un certain nombre d'utilisateurs que l'association puisse venir leur expliquer les choses, comme par exemple les budgets (voir ce que cela coûte, combien les utilisateurs paient...).

Il apparaît vraiment intéressant que les réunions d'utilisateurs puissent être un lieu de rencontre avec l'association Le TEMPS DU REGARD et les utilisateurs, pour que les actions de l'association soient plus concrètes, que les utilisateurs puissent découvrir le travail des commissions et que les valeurs portées par le Temps du Regard soient moins vagues.

Quelles sont les valeurs importantes pour vous au niveau de l'association et dans les différents services?

« une valeur, c'est quelque chose qui vaut de l'or » (qui est riche, puissant)

A partir de ce qui a été échangé avec les utilisateurs, il est possible de dégager plusieurs valeurs ;

Ecoute, tolérance, confiance, différence, respect, accueil, ouverture, partage, convivialité, entraide, soutien, apprentissage, responsabilisation.

Compte rendu réunion d'usagers

LE TEMPS D'AGIR

Mercredi 22 octobre 2014

1. Présentation

Le Temps du Regard est en train de réécrire son projet d'association. Une commission a été organisée pour cela. Comme cela avait été fait en 2006, elle souhaite consulter les différentes personnes concernées notamment concernant **les valeurs qui leur paraissent plus importantes**.

C'est pourquoi :

- ☞ un questionnaire a été envoyé aux familles des usagers et résidents.
- ☞ des rencontres ont été organisées avec les professionnel(le)s de la Cour Aux Bretons, des Huniers, des Haubans, du Temps d'Agir et des Acanthes pour recueillir leur avis.

Aujourd'hui, sur le Temps d'Agir est organisé avec les usagers un temps consacré à un échange avec 2 membres du Conseil d'Administration du Temps du Regard autour des **valeurs importantes de l'association**.

C'est quoi une valeur pour vous ?

- « c'est ce qui est important, essentiel »
- « c'est des règles éthiques à ne pas dépasser »
- « une charte »
- « des règles de conduites »
- « une perspective »
- « les valeurs, c'est ce qui paraît essentiel pour que les gens se sentent bien au sein de l'association »

Une lecture de la définition du dictionnaire Larousse a été proposée au vu de la difficulté à saisir pour les personnes présentes le sens du mot valeur :

- « Ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre : Nous avons des systèmes de valeurs différents ». Larousse.fr/

Les valeurs sont les principes fondamentaux qui guident la vie de l'association et les comportements de chacun des hommes et des femmes qui la composent

= Ce qui est important, ce qui est propre à un lieu, ce qui nous guide dans le quotidien, les relations avec les autres,

2. Restitution des échanges en petit groupes :

Qu'est ce qui est important pour vous au Temps du Regard ?

- Echange : importance de rencontres et pas seulement de professionnels, échange d'idées avec des professionnels et des usagers
 - « Cela permet de s'occuper, d'oublier nos problèmes, nos pathologies. Et c'est vrai aussi, quand nous avons une tête au ralenti, que l'on se souvient plus, les animateurs sont très rassurants. C'est très important d'être rassuré et de pouvoir s'exprimer. »
 - « Il faut d'abord des gens, d'autre gens, rencontrer les gens pour pouvoir converser, parler, discuter de différentes choses ».
 - « C'est se sentir bien dans sa peau en étant heureux, d'être avec les autres, pouvoir partager, pouvoir se faire accepter, aimer les gens, le personnel et les amis. »
 - « Etre diplomate et bien s'entendre ».
 - « Le lieu doit être convivial ».
 - « Il faut ce que soit un endroit où parler et savoir que l'on peut revenir ».
 - « Savoir écouter l'autre et savoir se faire écouter, savoir comprendre et se faire comprendre, être agréable, sympathique, ne pas se montrer agressif, se sentir bien dans le lieu ».
 - « c'est d'être plus à l'écoute, d'être plus disponible ».
 - « Ce qui est bien dans cette association, c'est qu'on a le temps de discuter et que les professionnels nous donnent la possibilité d'avoir confiance en nous. »
 - « Nous sommes dans l'endroit où l'on peut s'exprimer. C'est différent de la rue, où les gens que l'on rencontre ne comprennent pas d'emblée. Ici, nous pouvons nous exprimer facilement et nous sommes en confiance. Il n'y a pas de jugement, ni de moqueries. C'est très important d'être dans le respect mutuel. On a l'impression que les professionnels sont très intéressés par nous, tout ce que l'on peut dire, faire. On est très reconnu »
 - Mixer les handicaps. « On est tous différents et cela n'est pas une difficulté, au contraire, c'est plus facile ». C'est important à la fois d'être avec des handicaps différents et d'âges différents (avoir 20 ans ou 70 ans). « Nous sommes tous ensemble et c'est une richesse. On n'a pas peur de la réaction des autres. Il y a énormément de tolérance »
 - « On voit des gens et des dames souvent »
 - « j'aime le cadre agréable, on est pas trop nombreux »
 - « On accepte les gens »
-

- L'équipe : Si le personnel est sympathique, le reste suit. « L'équipe doit être souple avec les personnes, tolérante ». L'ambiance vient toujours par rapport à ce que transmet l'équipe. Le personnel doit savoir s'adapter aux personnes accueillies. Il doit être rigoureux et savoir se faire respecter. « Accepter la différence ». Les personnes doivent être sympathiques. C'est ça surtout le principe.
 - « Que les professionnels ne fassent pas de différences entre les résidents »
 - « Si l'on sent que le personnel est trop dur, on ne viendra pas. »
 - « savoir que l'on peut faire des propositions, qu'elles seront de toute façon entendues, discutées mais pas forcément appliquées. Que le personnel soit à l'écoute de nos demandes, qu'on puisse discuter avec eux en cas de problème personnel, même si on a pas le temps, on le prendra si nécessaire. »
 - L'importance de se « sentir soutenu », « se sentir rassuré », « d'être dans un lieu sécurisé ».
 - « Il y a des services adaptés à chaque personne »
 - « L'accueil et l'accompagnement et des valeurs déjà existantes ici »
 - « Qu'il n'y ait pas de chef intolérant »
 - « Je ne sens pas de contraintes, il y en a mais elles sont implicites (ne pas frapper...) »
 - Bien-être dans les murs : « L'association est petite. Il faudrait plus d'espace. Les meubles sont importants et doivent être confortables »
 - « Ça ne me plairait pas d'être dans une grande structure, j'aurais peur »
 - que ce soit aux Huniers ou aux Haubans, ce sont des endroits où l'on se sent chez soi tout en gardant un lieu collectif où l'on fait des choses ensemble, que l'on se sent chez soi. C'est comme dans un appartement.
 - « L'espace est trop petit pour les activités. Parfois, il a y beaucoup de monde autour d'un atelier, c'est un peu étouffant».
 - « De ne pas se moquer, de ne pas faire de traitement différent entre les uns et les autres, bien dans mon studio, grâce au cadre. »
 - « C'est un endroit agréable. L'égalité, la liberté de se promener à Maurepas, la liberté de faire ce que l'on veut, la justice, le fait que ce soit laïque et c'est plutôt mieux »
 - « avoir un endroit coloré mais ce n'est pas le plus important. L'important, c'est d'être dans le confort »
 - « Ça me plaît bien mon studio »
 - On est bien dans l'appartement ; « j'ai ma petite puce, j'appelle mon frère tous les soirs, comme ça je suis pas toute seule le soir »
-

- « Qu'on vienne nous voir le soir, de parler, ça me fait du bien »
- La nourriture : il y a beaucoup de diversité. « Des choses qu'on aime d'autres qu'on n'aime pas ». « Mais ce qui est important c'est de découvrir de nouveaux aliments, d'être curieux »
- La musique : Il y a un atelier musique. « C'est bien pour se sentir bien et c'est bien aussi car on peut en parler. On peut partager ce qu'on aime, ce qu'on n'aime pas. »
- Les activités : « On a le sentiment d'avoir le choix ». Les activités conviennent et plaisent, qu'elles soient très diversifiées. « C'est très important d'avoir du plaisir »
- « Aller faire les courses et aller le dimanche chez ses parents »
- « Pouvoir un peu s'allonger, être en atelier »
- « On apprend toujours grâce aux jeux, à l'ordinateur. »
- « Nous apprenons toujours des choses : il y a une grande diversité des activités, même trop mais il y a beaucoup de choses à faire »
- « le plaisir de savoir que l'on participe à la vie du lieu (ex : faire la cuisine et manger tous ensemble à midi). »
- « Il a y tout un échange autour du dessin. C'est un plaisir. On peut s'exprimer à travers le dessin mais une heure par semaine, ce n'est vraiment pas assez. »
- « La peinture, l'argile ou la mosaïque est un moment d'évasion. »
- « Pouvoir faire des sorties »

Quelles sont les valeurs importantes pour vous au niveau de l'association et dans les différents services?

A partir de ce qui a été échangé avec les usagers, il est possible de dégager plusieurs valeurs ;

Respect mutuel, reconnaissance, différence, découverte, curiosité, liberté, écoute, tolérance, confiance, respect, accueil, ouverture, partage, convivialité, plaisir, soutien, apprentissage, responsabilisation, communication, patience, disponibilité.

Procédure d'adoption du projet associatif

- ♦ **Séances de travail de la commission
projet et perspectives :
Juin 2014 - février 2015**
 - ♦ **Soirée solidarité du personnel :
04 mars 2015**
 - ♦ **Conseil d'administration :
20 mai 2015**
 - ♦ **Assemblée générale :
30 mai 2015**
-

Lettre adressée lors de l'ouverture de la réflexion par Marc Desrues, psychologue au « Temps du Regard » Juin 2014

Contribution de Marc Desrues, psychologue

Nous partons donc de l'écrit de 2006.

De la partie « les valeurs essentielles », Jean-Vincent Trelu fait ressortir que valeurs et principes y sont confondus, et propose de distinguer les unes des autres.

C'est comme ça que nous nous retrouvons à déterminer 4 ou 5 « grandes » valeurs, propres à l'association mais aussi très certainement à d'autres – c'est ce qu'il a souligné.

Mettre en avant des valeurs ne permettra donc pas de dégager ce qui fait la spécificité de notre action auprès des personnes accueillies, et j'étais en accord avec Margareth Longuèvre pour dire que l'important de notre travail était dès lors de revisiter les « principes ». Voilà ce que je fais ressortir de notre dernière réunion.

Les « valeurs » :

En me collant à l'exercice de chercher des valeurs qui viendraient orienter l'action de l'association, j'ai eu l'impression bizarre de me livrer à une entreprise factice, dont l'effet a été redoublé avec la liste que vous nous avez fait parvenir.

C'est justement sur ce point que je voudrais porter l'attention.

Les valeurs sont des mots, des signifiants, qui ont pour fonction de représenter un idéal. « Liberté – égalité - fraternité » sont les valeurs représentant l'idéal républicain français. On voit bien que ces signifiants fonctionnent tout seul, ils n'ont pas besoin d'être articulés dans un discours.

Ces mots sont des étendards. Ils donnent une direction, une orientation à l'idéal, sans jamais venir dire quoique ce soit de la manière dont on s'y prend - c'est comme ça qu'aujourd'hui le FN surfe sur les mêmes valeurs républicaines que les autres partis « traditionnels ».

Comme signifiants, ils opèrent comme de purs semblants.

Les « valeurs » m'apparaissent aujourd'hui devenues les objets-fétiches du monde de la communication. Elles foisonnent dans tous les discours qui nous sont adressés aujourd'hui - et d'autant plus que ces idéaux vacillent - de la politique jusque dans notre assiette - partout on nous gave de valeurs, de labels et de chartes de qualité.

Bien sûr ça nous donne l'impression de nous y repérer, mais cela est vite rattrapé par ce que l'on finit par apprendre, des nombreux scandales politiques – à gauche comme à droite, ce qui vient bien dire qu'aucun n'est vraiment garant des valeurs affichées, à celui des « lasagnes pur boeuf » contenant en fait de la viande de cheval.

C'est bien cela la communication, mettre en lumière des «valeurs» pour mieux voiler ce qui se trame derrière. A la communication, on ne peut porter aucun crédit autre que celui d'être à la solde du maître moderne – celui qui se fonde sur les discours de la science et du capitalisme. On voit bien que sous les discours brillants des communicants, les idéaux sont corrompus, pervertis pour un «plus-de-profit», «plus-de-droit», ... «plus-d'autonomie» qui ne sont jamais que des pousse-à-jour.

« Venez comme vous êtes », jouir de tous ces objets que produit la société de consommation, et si jamais vous n'êtes pas satisfaits, on trouvera bien autre chose à vous proposer.

Je m'arrête là car cela doit suffisamment faire écho à ce qui fait le grain de certaines de nos discussions, lorsque nous venons dire que les usagers ne viennent pas là pour consommer des activités ou, sur un autre plan, lorsque nous envisageons de leur soumettre des enquêtes de satisfaction.

Enfin, je veux souligner qu'en tant que purs semblants, toutes ces « valeurs » sont plus ou moins substituables les unes aux autres, interchangeables, en témoigne la liste que vous nous avez fournie pour faire notre sélection. D'où certainement cet effet redoublé de facticité de la démarche dont je parlais au début.

Pour tenter de conclure :

Je suis conscient qu'aujourd'hui, un projet associatif est un objet de communication, et comme tel, qu'il faut se plier à ses règles.

L'idée qui me vient serait de référer nos valeurs à la « charte des droits et libertés de la personne accueillie » qui figurent dans l'**Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles.**

Toutes les valeurs essentielles y sont mentionnées (respect de la personne dans ses convictions, dignité, ...).

Elles sont mises en avant dans un arrêté qui fait office de loi – là où se définit encore un ordre symbolique – qui nous délimite un cadre sur lequel nous devons nous régler. Et dans ce cadre ainsi déployé, à nous de déterminer les « principes » de notre accueil, « valeur » première mise en avant dans le projet de 2006...

Notre projet associatif

Association LE TEMPS DU REGARD

15, rue de la Marbaudais
35700 RENNES

Téléphone : 02 99 38 82 44
Messagerie : secretariat@letempsduregard.org
Site internet : <http://www.letempsduregard.org>
